



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 30 mai 2017

## IRRIGATION

**Le niveau de coupure de printemps est franchi sur le bassin de la Dive du nord**

Le débit seuil de coupure de printemps est franchi à l'indicateur de Pouançay sur la rivière la Dive du nord.

Les prélèvements d'eau en rivière et en nappe libre destinés à l'irrigation agricole sont interdits à compter du mercredi 31 mai 2017.

Conformément aux arrêtés cadre, la préfète a signé le 29 mai 2017 un arrêté dans ce sens.

Les dispositions de cet arrêté sont applicables à partir de 8 h 00, le mercredi 31 mai 2017.

### Contact presse

Guénaël CAMPAN - Service Départemental de Communication Interministérielle - Préfecture de la Vienne -  
guenael.campan@vienne.gouv.fr - 05.49.55.70.09